STADE LANDEVANTAIS REPRISE DU FOOTBALL DES MINEURS

SAISON 2020/2021

Bonjour à tous et à toutes, voici les grandes lignes du protocole sanitaire acté et mise en place par le stade Landévantais relatif aux accueils collectifs et sportifs de mineurs au sein de notre structure.

Les accueils collectifs de mineurs sans hébergement qui ont repris leur activité depuis le 12 mai dernier peuvent la poursuivre dans les conditions prévues par le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé précisées par le présent protocole.

DUREE DES MESURES :

Jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités

MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE:

1. Règles et conditions d'organisation des activités

♣ Nombre de mineurs

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint. Cependant, il est fixé par l'organisateur en tenant compte du respect de la distanciation physique et des gestes barrières. Le respect de la distanciation nécessite des locaux adaptés et une organisation particulière des activités.

♣ Communication avec les familles

Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription du mineur des modalités d'organisation de l'accueil et, notamment, de la constitution de sous-groupes d'enfants par catégorie, de l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants à l'arrivée au sein de l'accueil.

♣ Les locaux

L'accueil est assuré dans les locaux habituellement utilisés, néanmoins jusqu'à nouvel ordre les vestiaires resteront fermés, les enfants devront venir directement en tenue au stade et ne prendront pas de douches après l'entrainement.

Lorsque les locaux seront à nouveau ouverts, il y aura un nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture des lieux d'accueil. L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage.

♣ Des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains doivent être prévus à proximité des lieux d'accueil et d'activités, à défaut, du gel hydro alcoolique sera mis à disposition.

2. Les règles de distanciation

♣ Les activités doivent être organisées par catégorie, les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la saison. Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents. Elle ne s'applique pas entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

3. Le port du masque

♣ Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs lorsque les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

♣ Le port du masque n'est pas requis pour les mineurs de moins de 11 ans sauf lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté, dans l'attente de leurs responsables légaux.

4. Les activités

♣ Les séances seront adaptées et réorganisées, dans la mesure du possible, pour respecter les distanciation physique et gestes barrières.

♣ La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (plot, ballons, piquets, etc.) est permise lorsque qu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

5. Les transports

♣ Les règles de distanciation sociale doivent s'appliquer aux transports proposés dans le cadre des rencontres à l'extérieur

♣ Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

♣ Durant les transports, le chauffeur doit maintenir les distances de sécurité avec les passagers et porter un masque grand public, sauf s'il est séparé des passagers par une paroi. Les enfants de 11 ans ou plus doivent porter un masque.

6. La prise de température

♣ Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

♣ Les accueils doivent être équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

7. Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM

♣ En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.

♣ L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

♣ Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

♣ L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

CHARTRE EDUCATEURS/PARENTS/JOUEURS SAISON 2020/2021

Dans le cadre du bon déroulement des séances d'entrainement de l'école de football du stade landévantais sur le plan sanitaire, je m'engage moi et mes parents à respecter les mesures de protection adoptées par mon club pour le bien de tous à savoir :

1. Moi ou mes parents, m'inscrit systématiquement aux entrainements auprès de mon éducateur par sms ou en répondant aux mails de convocation
2. Les vestiaires fermés jusqu'à nouvel ordre, par conséquent, j'arrive en tenue avec une gourde personnelle
3. Pour les enfants de plus de 11 ans, je porte un masque en entrant et en sortant du stade
4. Je ne salue pas mes copains par une poignée de mains mais par une manière différente (pied-pied/poings- poings/coude-coude/ etc…) après m'être lavé les mains au préalable.
5. Je me nettoie les mains en arrivant et en partant du stade grâce à la solution hydro alcoolique à disposition
6. Je respecte les consignes de mon éducateur pendant toutes les durées des entrainements
7. Je respecte, dans la mesure du possible les distanciations et les gestes barrières avec mes partenaires et éducateurs

PRENEZ SOIN DE VOUS ET AU PLUS VITE SUR LES TERRAINS !!!